

MESURES PRISES POUR LA GESTION DES CULTES

Retransmission du culte sur « Youtube »

Des adaptations et installations techniques permettent une diffusion des cultes (en tout ou partie) sur internet, voire en direct. Seul le visage de l'orateur figure à l'image à l'exclusion des autres participants.

Limitation de la capacité de la salle

Une séparation hermétique est fixée entre la salle de culte (salle principale) et la salle de l'accueil (salle secondaire). Le culte est diffusé sur écran dans la salle secondaire.

Dans le respect des prescriptions fédérales, la capacité de la salle principale est limitée à 50 personnes (enfants y compris dans la mesure où ils peuvent se déplacer par eux-mêmes) et celle de la salle secondaire à 30 personnes. La personne assurant l'accueil compte le nombre de personnes arrivant au culte et dirige les 50 premières dans la salle principale. Les 30 personnes suivantes peuvent s'installer dans la salle secondaire. Si d'autres personnes se présentent, l'accès doit leur être malheureusement refusé..

Les participants ne doivent pas passer d'une salle à l'autre. Les échanges entre les participants des deux salles se déroulent à l'extérieur.

Restrictions

Nous prions toute personne atteinte par le Covid-19 ou ayant été en contact étroit avec une personne infectée par le Covid-19 dans les 15 derniers jours de s'abstenir absolument de participer au culte.

Contrôles à l'accueil

L'accueil est ouvert dès 9h30. Le vestiaire ne pourra pas être utilisé.

Tout participant, adultes et enfants, laisse son prénom, nom, numéro de téléphone et adresse e-mail. Il est également relevé dans quelle salle (principale ou secondaire) le participant est installé.. Cette liste sera transmise à l'autorité cantonale compétente en cas de demande de celle-ci, laquelle peut ordonner une quarantaine en cas de contacts avec des personnes atteintes du COVID-19. La liste est conservée par le caissier et détruite après 14 jours. Il n'est pas demandé de présenter un certificat COVID.

Toute personne infectée par le COVID-19 doit immédiatement alerter les responsables si elle a participé à une célébration.

Mesures d'hygiène et de distance

Un poste d'hygiène (désinfectant) est mis en place à l'entrée et à la sortie de l'église. La désinfection des mains est obligatoire ainsi que le port du masque dès 12 ans (couvrant le nez et la bouche), ceci pour toutes les activités se déroulant dans les locaux de l'église. Chacun apporte son masque. Quelques masques seront à disposition sur place en cas d'oubli.

Une réserve de désinfectant est à disposition dans l'armoire de la première salle.

Interdiction formelle de se serrer les mains ou de se faire la bise.

Un laps de temps de 72 heures doit être observé entre chaque utilisation des locaux, sauf si ceux-ci sont désinfectés dans l'intervalle.

Les locaux doivent être aérés avant et après leur utilisation (10 mn).

Sanitaires

Du produit désinfectant est disponible pour le nettoyage des surfaces après usage et la désinfection des mains obligatoire.

Disposition des chaises

La disposition des rangées de chaises veille à laisser un espace équivalent à une chaise vide entre chaque personne qui ne vit pas dans le même foyer. Les personnes qui vivent sous le même toit ne sont pas tenues de respecter une distanciation physique ; c'est pourquoi elles devront s'asseoir ensemble.

Echanges fraternels

La machine à café n'est plus disponible. Les échanges fraternels à l'intérieur doivent respecter la règle des 1.5 mètres. Ces échanges sont donc à privilégier à l'extérieur du bâtiment.

Louange

Les personnes présentes peuvent chanter et se lever (tout en restant à leur place) pendant le temps de louange. Le port du masque reste obligatoire. Un accompagnement par instrument à vent n'est pas autorisé.

Sainte-Cène / Repas du Seigneur

La Sainte-Cène peut avoir lieu moyennant le respect scrupuleux des prescriptions décrites ci-après.

Le président rappelle que la prise de la Sainte-Cène doit se faire de manière totalement libre en cette période de pandémie. Personne ne doit se sentir obligé de la prendre.

Les éléments sont préparés par une seule personne, de manière isolée, juste avant le culte. La personne qui prépare les éléments se désinfecte très soigneusement les mains au préalable et porte un masque de protection.

Le pain est découpé en morceaux et déposé sur un plateau. Les morceaux de pain sont disposés de manière à pouvoir être saisis individuellement.

Le vin est versé dans des gobelets individuels (soit ceux en métal qui sont à disposition, soit en plastique). Les gobelets sont disposés sur un autre plateau de manière à pouvoir être saisis individuellement.

Deux personnes passent les plateaux dans les rangs. Ils se désinfectent très soigneusement les mains au préalable et portent un masque de protection. Les autres participants restent assis. Les personnes présentent les plateaux aux personnes souhaitant prendre la Sainte-Cène et celles-ci prennent l'élément sur le plateau. Les gobelets vides sont déposés sur un autre plateau.

Après la Sainte-Cène, les éléments restants ne doivent pas être consommés et doivent être jetés ainsi que les gobelets en plastique. Les plateaux et gobelets en métal sont soigneusement lavés.

Ecole du dimanche et garderie

Le moniteur, la monitrice aère la salle 10 minutes avant et 10 minutes après la leçon. Les enfants/jeunes se lavent les mains au savon ou utilisent le désinfectant. Dans la mesure du possible, le moniteur, la monitrice garde la distance de sécurité. Les enfants entre eux ne sont pas tenus de respecter une distanciation physique. Le port du masque est obligatoire à partir de 12 ans.

Consommation de nourriture en intérieur

La consommation de nourriture ou de boisson n'est pas autorisé pendant les rencontres organisées dans les locaux de l'église.

Information

Ce plan de protection a été accepté par le Conseil d'Eglise le 13 septembre 2021. Il a été envoyé par email ou poste à nos membres et amis. Il est disponible dans la salle du culte.

Répondant COVID pour le Conseil d'Eglise : Stéphane Leuba (032 931 04 64 ou 079 547 27 84)